

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°11/09/13-CLE : élection des Vices-Présidents de la Commission Locale de l'Eau

Commission réunie le 23 septembre 2013 à 14h30, en mairie de Fouquières-lez-Lens

Convocation expédiée le : 12 septembre 2013 faisant suite à la réunion initiale du 09 septembre 2013 reportée faute de quorum des 2/3

Président: M. GRIMONPREZ

Secrétaire de séance : Mme. MALTA-BEY

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- MM. BOUCHEZ, GRIMONPREZ, GRAS, MAILLARD
 - o 4 présents
 - o 3 pouvoirs

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

- Mme SPRIET
 - o 1 présent
 - o 1 pouvoir

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme AUBERT (AEAP);
- MM. DUTILLEUL (DDTM du Nord), THEROUANNE (ARS) et JEDELE (DDTM du Pas-de-Calais).
 - o 4 présents

Soit 9 votants + 4 pouvoir

EXPOSE: En raison du nouvel arrêté de composition de la CLE en date du 02/08/13, les mandats de l'équipe exécutive du SAGE Marque-Deûle ont expiré. Ainsi, il convient d'engager un renouvellement des instances du SAGE. Il est alors proposé d'élire les Vice-Présidents.

Les Vice-Présidents sont issus du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux. Ils sont élus par les membres de ce même collège, selon les modalités suivantes :

- Le scrutin est majoritaire à 2 tours. Le vote à main levée et le mode ordinaire. A la demande d'un membre de la Commission Locale de l'Eau, le vote peut avoir lieu à bulletin secret;
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à majorité relative;
- En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

En cas d'empêchement du Président, le Vice-Président, désigné par le Président, sera chargé temporairement d'assurer les fonctions du Président.

En cas de démission du Président, le Vice-Président désigné par le Président démissionnaire assurera le suivi des dossiers et convoquera la prochaine réunion de la CLE en vue de l'élection du nouveau Président et de la composition du bureau.

Conformément aux règles de fonctionnement, seuls les membres du collège des élus participent au vote.

Sont candidats à leur réélection :

- M. CACHEUX, Conseiller Municipal de Lille et représentant de Lille Métropole
 - Souhaite présider la Commission thématique n°1
- M. STASZEWSKI, Maire d'Evin-Malmaison et représentant de la CAHC
 - Souhaite présider la Commission thématique n°3
- M. BOUCHEZ, Maire de Fouquières-lez-Lens et représentant de la CALL
 - Souhaite présider la Commission thématique n°4

Aucun autre candidat ne s'est déclaré.

<u>Décision de la Commission Locale de l'Eau :</u>

7 voix POUR. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MM. BOUCHEZ, STASZEWSKI et CACHEUX sont réélus Vice-Présidents de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle.

Francis GRIMONPREZ

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle